

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

Date de convocation : 01/04/2022

Nb de membres en exercice :	63
Présents :	28
Nb de suffrages exprimés :	36
VOTE :	Pour : 36
	Contre : 0
	Abstentions: 0

Séance du 12 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle du complexe des Echards à Le Boulou, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : ÉTUDE DE DÉFINITION DES MODALITÉS DE GESTION DE L'INTERFLUVE TECH-RÉART

Étaient présents avec droit de vote :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. HERVE CRIBEILLET (SUPPLEANT), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), M. JEAN-MARIE GOURGUES (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), Mme ISABELLE MORESCHI (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. JEAN-MARC SERVAT (SUPPLEANT), M. JEAN VILA (TITULAIRE),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE) procuration à M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE) procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE) procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE) procuration à Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. STEPHANE PINEDA (TITULAIRE) procuration à M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE) procuration à M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE) procuration à M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE) , M. GUY VINOT (TITULAIRE) procuration à M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE),

Autres présents :

M. XAVIER JUHEL (SUPPLEANT) et Mme FANNY FONTAINE, DGS CC VALLESPIR,

Absents excusés :

M. LAURENT BOSCH (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. JOEL BOUSCARRA (TITULAIRE), M. JACQUES GODAY (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), M. GUY LLOBET (SUPPLEANT), M. CLAUDE MARCELO (SUPPLEANT), M. VINCENT NETTI (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), M. JEAN-MARC PACULL (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. PIERRE PLANAS (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUER (SUPPLEANT), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), Mme HUGUETTE VILLELONGUE (SUPPLEANT).

M. Hervé CRIBEILLET a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : ÉTUDE DE DÉFINITION DES MODALITÉS DE GESTION DE L'INTERFLUVE TECH-RÉART

Cette opération consiste à analyser précisément le contexte de la zone interfluve, à évaluer les besoins du secteur en matière de GEMAPI et à faire des propositions juridiques d'organisation de sa gestion (qui pourront amener à des modifications statutaires). De telles orientations nécessiteront d'être étudiées en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Monsieur Alexandre PUIGNAU, Président, ayant présenté à l'Assemblée le projet d'étude des modalités de gestion de la zone interfluve avec le Syndicat du Réart,

Le Comité Syndical, à l'unanimité après avoir délibéré :

- **Approuve** le projet tant techniquement que financièrement ;
- **Autorise** le Président à déposer, auprès des différents partenaires financiers, les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de la dite programmation selon le plan de financement ci-dessous :

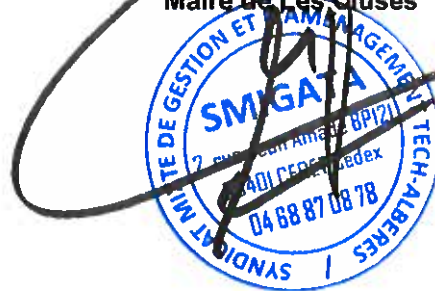
Dépense subventionnable		42 000 € TTC
État (FPRNM)	50 %	21 000 €
Région Occitanie	20 %	8 400 €
Agence de l'Eau RMC	10%	4 200 €
Autofinancement	20 %	8 400 €

- **Autorise** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Le Boulou, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses



Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission en Sous-Préfecture le : 14 AVR. 2022

De la publication le : 14 AVR. 2022